

« Prix AEAF de création musicale 2017 »

REGLEMENT

ARTICLE 1 – OBJET :

Le « Prix AEAF de création musicale 2017 » est destiné à promouvoir la création musicale.

Les participants sont appelés à déposer une et une seule création polyphonique instrumentale **du 21 novembre 2016 au 15 février 2017**

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE SELECTION :

Cette création polyphonique instrumentale devra impérativement être originale, inédite et ne jamais avoir été interprétée. Tout arrangement d'œuvres existantes étant rigoureusement interdit.

Le support audio de cette œuvre sera réalisé à l'aide d'un enregistrement sonore au format MP3 soit au piano seul (solo) ou avec l'instrument soliste de leur choix accompagné au piano ainsi que la copie certifiée du manuscrit original au format PDF et son édition graphique informatique également au format PDF. L'écriture devra être conforme à l'enregistrement.

L'atmosphère et le style de cette œuvre devra rejoindre le répertoire instrumental des musiques légères, de divertissement, d'ambiance ou les thèmes de musiques de films. La durée de cette composition sera comprise entre 2 et 4mn maxi. Cette œuvre ne sera pas retenue en deçà ou au-delà de cette durée.

ARTICLE 3 – MODALITES :

La participation au Prix de création de l'AEAF 2017 est ouverte à tout compositeur et créateur de toute nationalité et de tout âge dans la limite d'une inscription par personne. Les postulants, pour y participer devront effectuer les démarches (simultanées) suivantes :

- Un formulaire d'inscription nominative figurant page 4 de ce document qui est à télécharger, imprimer, remplir et transmettre en PDF à l'adresse email :
musique.aefcreations2017@gmail.com
- Le Règlement par chèque bancaire de 10€ à l'ordre de : « Académie Européenne des Arts-France », pour frais d'inscription
à expédier par courrier **en précisant « Prix AEAF de création musicale 2017 »**
à Mme Christine Abramski (Trésorière)
320 rue des Ormeaux
app. F 72
41100 Vendôme

Ou par virement bancaire pour un versement en provenance de l'étranger : IBAN de l'A.E.A.F. FR76 1450 5000 0208 0012 3970 711 BIC de l'A.E.A.F. CEPFRPP450

Tout versement (chèque ou virement bancaire) précisera le nom et l'adresse du candidat au concours

- Les mineurs de moins de 18 ans devront joindre à l'envoi de leur formulaire d'inscription, une autorisation parentale à télécharger sur le site de l'AEAF.
- Dans le même temps, chaque participant transmettra ses documents PDF et audio MP3 par courriel à la même adresse email: musique.aefcreations2017@gmail.com

- Il n'est pas obligatoire pour le « Prix AEAF de création musicale 2017 », d'appartenir à l'Académie pour présenter sa candidature mais il est vivement conseillé d'en devenir adhérent. Cela sera possible pour tous les candidats primés, mentionnés ou reconnus simplement admissibles.

ARTICLE 4 – RECOMPENSES

Un lauréat dans la catégorie ADULTES et un lauréat dans la catégorie –de 25 ans seront retenus par le jury qui auditionnera les créations que vous aurez déposées entre le 21 novembre 2016 et le 15 février 2017.

Ces Prix seront remis le vendredi 24 MARS 2017 lors du vernissage du Salon International de l'AEAF à la Galerie Nesle à Paris 06ème.

Les lauréats pourront s'ils le désirent, interpréter leur composition le dimanche 26 mars après-midi à la Galerie devant le public et tous les artistes présents.

Les lauréats ne pouvant se produire en direct seront nommés et leur création sera diffusée mécaniquement à l'aide de l'enregistrement transmis lors de leur inscription.

L'AEAF se réserve cependant le droit et à sa seule discrétion, d'interrompre, de supprimer ou de différer les diffusions Internet à tout moment, sans préavis et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à ce titre. Aucun participant ne pourra exercer de réclamation à quelque titre que ce soit, ni recevoir une quelconque indemnisation de la part de l'AEAF.

ARTICLE 5 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Rappel : l'œuvre proposée par le créateur **devra être inédite et ne jamais avoir été diffusée et interprétée. Elle devra être « libre de droit »** (TV, radio, commande ...) **et non encore éditée.**

Le **compositeur** de l'œuvre certifiée à l'inscription, être seul **créateur** et propriétaire de l'enregistrement sonore et des documents PDF remis à l'AEAF. Aucun des **participants** ne devra être soumis à une quelconque obligation d'exclusivité contractée auprès d'un tiers, ni avoir cédé ou confié la gestion de sa création.

L'AEAF autorise à ce que les œuvres primées portent la mention « *Prix AEAF de création musicale 2017* » pour toute diffusion sous quelque forme que ce soit.

Le compositeur garantit à l'AEAF la jouissance entière et libre de toute servitude des droits cédés, contre tous troubles, revendications et évictions quelconques.

Le **compositeur** autorise également et accepte la diffusion et la communication au public de l'œuvre primée en totalité ou partiellement lors *des répétitions ou de la remise officielle des Prix de l'AEAF 2017*, par tous moyens et procédés techniques connus ou inconnus à ce jour.

Le présent règlement et son acceptation par le **postulant** fixe les conditions de cession des droits de propriété intellectuelle le concernant, relativement à l'exploitation de l'interprétation et de la diffusion de son œuvre au « Prix AEAF de création musicale 2017 ».

L'AEAF pourra utiliser les noms, prénoms et pseudonymes des **créateurs**, les photographies et autres images fixées ou animées les concernant, pour la promotion de toutes les formes d'exploitation à compter de son admission.

ARTICLE 6 – OBLIGATIONS

Les inscriptions seront acceptées du 21 novembre 2016 au dimanche 16 février à minuit.

Les frais de participation, de déplacements et de prestation musicale éventuels sont à la charge de chaque **candidat** et ne sauraient faire l'objet d'aucun remboursement.

L'inscription au « Prix AEAF de création musicale 2017 » implique l'acceptation et le respect sans réserves des 6 articles du présent règlement et notamment la cession des droits mentionnés.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

PRIX AEAF DE CREATION MUSICALE 2017

Nom : _____ Prénom : _____

Pseudonyme: _____

Date de naissance : ____/____/____

Nationalité _____

Adresse : _____

Code postal : _____

VILLE : _____ PAYS : _____

Fait à..... le

L'inscription au « Prix AEAF de création musicale 2017 » implique l'acceptation et le respect sans réserves des 6 articles du présent règlement et notamment la cession des droits mentionnés.

Signature du créateur/ de la créatrice (*précédée de la mention « lu et approuvé »*)
(Ou de son représentant légal pour les mineurs) :